

# [LPPR MESURES INDEMNITAIRE 2021]

Réunion multilatérale du 15 juillet 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DGRH

# 1 – ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- La **rénovation de la politique indemnitaire** constitue un des axes majeurs de la politique de revalorisation salariale engagée par la LPPR.
- Une première étape consiste à **faire converger les différentes attributions indemnitaires** au sein de l'ESR afin de lui donner plus de cohérence et d'équité. L'objectif est de passer d'un paysage éclaté avec 46 références indemnitaires différentes à environ 14.
- Au sein de la loi de programmation, **644 M€ sont prévus entre 2021 et 2027**. Ce sont ainsi, en cumulé, 2572 M€ de primes supplémentaires qui seront attribuées en 7 ans.
- Sans attendre le vote de la loi de programmation, le gouvernement a prévu d'engager une **première enveloppe de revalorisation indemnitaire de 92 M€** dès le PLF 2021, qui s'ajoutera au plafond de dépense du ministère. Cette enveloppe concerne tous les personnels chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs, ITRF, ITA et la filière bibliothèque de l'ESR.
- Les autres ministères employeurs de personnels homologues (culture, agriculture, écologie, économie) bénéficieront, en fonction de la situation de leurs corps respectifs, de revalorisations indemnitaires similaires pour le PLF 2021.
- Plusieurs **étapes de concertation** déjà été franchies :
  - Travaux DGRH sur les panoramas indemnitaires des 19 novembre et 2 décembre 2019
  - Réunion multilatérale Ministre du 22 janvier 2020
  - Réunion DGRH sur les principes de répartition et de ventilation des revalorisation en mars 2020
  - Recueil des positions et bilatérales DGRH avec organisations syndicales en avril mai 2020
  - Réunion multilatérale Cabinet LPPR du 21 avril 2020
  - Réunion multilatérale Ministre du 5 juin 2020 sur les orientations indemnitaires.

## 2 – LES APPORTS DE L'EXECUTION 2019

Les travaux de novembre 2019 qui ont permis de déterminer les cibles indemnitaires ont été actualisés des remontées de l'exécution 2019. Plusieurs enseignements :

- Les montants moyens des IT continuent à progresser parfois de façon très nette, notamment dans les EPST; la filière BIB en étant passée au RIFSEEP connaît un saut indemnitaire important sur presque tous les grades.
- L'année 2019 connaît une forte augmentation des effectifs ITRF (+1846, soit +5%) en partie du fait de la titularisation CROUS et de mouvements de repyramidage d'emplois de la filière AENES vers la filière ITRF.
- Ces deux phénomènes conduisent à une augmentation de près de 23 M€ de la dépense indemnitaire pour les IT/BIB avec + 11% pour les BIB et + 6,3 à 6,7% pour ITA/ITRF.
- Il sera nécessaire d'actualiser chaque année les données indemnitaires afin de rester dans la trajectoire à 644 M€.
- Au final, une politique indemnitaire qui s'installe et se déploie au sein de l'ESR et qui justifie le renforcement des moyens que va apporter la LPPR.

### 3 – TRAJECTOIRE GLOBALE

Sur cette base actualisée, des cibles indemnitaires ont été déterminées afin de prévoir pour chaque corps et grade le montant la trajectoire globale des enveloppes budgétaires à programmer pour les établissements et organismes afin d’atteindre cette convergence.

Sur les 644 M€, 543,8 M€ de revalorisations hors charges sont prévues pour les personnels titulaires :

Moyenne indemnitaire			Cible 2027			
Filière	Bénéficiaires	Versement moyen	Cible 2027	Gain	Coût	
EC	48 793	3 092 €	9 587 €	6 495 €	316 927 457 €	210%
Chercheurs	17 188	2 464 €	9 579 €	7 115 €	122 290 913 €	289%
ESAS	12 755	1 773 €	3 773 €	2 000 €	25 509 030 €	142%
BIB	4 237	5 280 €	5 803 €	523 €	2 217 974 €	10%
ITRF	39 129	5 252 €	5 568 €	316 €	12 379 846 €	6%
ITA	24 631	5 513 €	7 643 €	2 129 €	52 448 865 €	39%
<i>Données exécution 2019*</i>			Valorisation expertise technicité IT			12 000 000 €
			Cumul des revalorisations			543 774 084 €
			Provision contractuels			50 750 443 €
			CS (5% titu) et TSS EPST (11%)			49 458 553 €
			<b>TOTAL</b>			<b>643 983 080 €</b>

En ajoutant, une provision de 50,7 M€ de revalorisation de la rémunérations des contractuels et 49,5 M€ de cotisations et taxes, on arrive à 644 M€ dont 92 M€ dès 2021.

## 4 – PROGRAMMATION 2021

- Pour l'année 2021, le montant de la convergence à opérer est de **92 M€**.
- Au sein de cette enveloppe serait prévue une enveloppe spécifique de 1,7 M€ pour revaloriser **l'expertise et la technicité** des ITA et des ITRF dans les laboratoires.
- Soit un total de 77, 7 M€ pour les titulaires de l'ESR.
- Est également prévue une enveloppe chargée de 7,25 M€ pour revaloriser les **contractuels** et une enveloppe pour cotisations sociales et TSS dans les EPST.

Au global dans ce schéma, les répartitions par grands ensembles sont les suivantes :

Détail ventilation 2021		92 008 529 €			
CH	17 464 008 €		<b>EC/ESAS</b>	48 908 616 €	
ITA	8 354 654 €		ITRF/BIB	2 964 531 €	
Revalo brutes	<b>25 818 663 €</b>		Revalo brutes	<b>51 873 147 €</b>	
Revalo chargées	<b>27 109 596 €</b>		Revalo chargées	54 466 804 €	
Revalo Contrat CH	1 574 674 €		Revalo Contrat EC	1 865 604 €	
Revalo Contrat ITA	1 534 527 €		Revalo Contrat ITRF	470 230 €	
<b>Revalo Contractuels EPST</b>	<b>3 109 201 €</b>		<b>Revalo Contractuels EPSCP</b>	<b>2 335 833 €</b>	
Revalo 2021 chargées	31 249 497 €		Revalo 2021 chargées	57 576 967 €	
TSS	3 182 065 €				
Total EPST	<b>34 431 562 €</b>		Total EPSCP	<b>57 576 967 €</b>	

## 5 – DETAIL DE LA VENTILATION PAR FILIERE (1/2)

Sur la base des orientations données par la Ministre, le détail des ventilations est le suivant :

### 1) Filière Enseignants-Chercheurs : + 45,3 M€

La revalorisation passera en 2021 par le relèvement la Prime de recherche et d'enseignement supérieur qui passera de 1260 € à plus de 1750€ pour les PR et à plus de 2300€ pour les MCF. Cet effort différencié en faveur des jeunes chercheurs sera poursuivi en 2022.

### 2) Filière Chercheurs : + 17,5 M€

La revalorisation passera en 2021 par le relèvement la Prime de recherche qui passera de 977 € à plus de 1600€ pour les DR et à plus de 2200€ pour les CR.

L'objectif est d'aligner complètement en 2022 la prime de recherche et la PRES entre EC et Chercheurs.

### 3) Filière ESAS : + 3,64 M€

La prime d'enseignement supérieur des ESAS sera augmentée de 2000 € sur la durée de la LPPR; Elle progressera de façon linéaire de 286€ par an pour tous les corps et grades.

## 5 – DETAIL DE LA VENTILATION PAR FILIERE (2/2)

S'agissant des filières bibliothèques, ITRF et ITA, le détail des ventilations est le suivant :

### 4) Filière Bibliothèques : + 0,32 M€

La filière bibliothèque vient de connaître une augmentation indemnitaire de 11% en 2019 à l'occasion de son passage au RIFSEEP. Elle poursuivra son alignement sur les ITRF avec 2,2 M€ d'augmentation sur la LPPR, soit 316 K€ en 2021 pour les catégories B et C.

### 5) Filière ITRF : + 2,6 M€

La filière ITRF poursuivra sa progression en 2021 avec une augmentation des enveloppes indemnitaires de 1,77 M€ concentrée sur les catégories C et plus de 0,8 M€ sur le volet expertise/technicité.

L'enjeu pour les ITRF est d'engager sur la durée de la LPPR un plan de requalification de la filière qui modifiera le pyramidage indemnitaire.

### 6) Filière ITA : + 8,35 M€

La filière ITA poursuivra son rattrapage indemnitaire en 2021 avec une augmentation des enveloppes budgétaires de 7,5 M€ et plus de 0,8 M€ sur le volet expertise/technicité.



MERCI DE VOTRE ATTENTION